



- secteur 1
- secteur 2

- franchise médicale
- participations forfaitaires

# Mieux comprendre mes remboursements

## ► Comprendre mes remboursements

### Lien avec votre mutuelle ①

Si cette phrase n'apparaît pas, contactez votre mutuelle et demandez-lui à bénéficier du service « NOEMIE ». Ainsi, il recevra de façon automatique vos relevés de remboursement. Plus besoin de lui envoyer vos relevés papier.

### Hors parcours de soins ②

Vous n'avez pas consulté votre médecin traitant en priorité, ou vous n'avez pas déclaré de médecin traitant : le taux de remboursement est de 30% au lieu de 70%.

### La franchise médicale et la participation forfaitaire ③

sont des sommes déduites automatiquement de vos remboursements sur les boîtes de médicaments, les consultations, les actes de biologie (voir « Ce qui reste à ma charge » au verso de ce dépliant). Si les franchises de précédents remboursements n'ont pas pu être prélevées (tiers payant) : elles seront déduites au prochain remboursement.

### Base de remboursement et taux de prise en charge ④

La base du remboursement est le tarif à partir duquel vos remboursements sont calculés. Un taux de prise en charge est appliqué à cette base. Ce taux varie selon la nature de vos frais de santé et votre situation médicale.

### Vous avez bénéficié du tiers payant ⑤

Vous n'avez pas avancé les frais, c'est l'Assurance Maladie qui a réglé le professionnel. Le paragraphe « Pour information » indique les remboursements effectués sur le compte des professionnels de santé. Dans ce cas, la franchise et/ou participation forfaitaire seront déduites sur votre prochain remboursement ou paiement.

### L'honoraire de dispensation ⑥

Somme versée directement au pharmacien : cela ne change rien à vos remboursements.

Page 1/1

**l'Assurance Maladie** CÔTE-D'OR

assuré social JANENT GUILLAUME  
n° de Sécurité Sociale 1 12 05 87 085 316 18  
Pour tout contact ☎ 3646  
(service 0 06 €/min + prix appel)

ASSURANCE MALADIE DE COTE D'OR- BP 34548  
21045 DIJON CEDEX

M. JANENT GUILLAUME  
20 RUE DU CHAT  
21000 DIJON

**ameli.fr**  
pensez-y !  
Tous mes remboursements en temps réel, sur mon compte.

Monsieur,  
Voici le détail des versements vous concernant pour la journée du XX.XX.XX.  
Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte.  
Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire U N P M F. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

**vos remboursements de soins**

dates	nature des prestations	montant payé	base du remboursement	taux	montant versé
04 01 15	pour Guillaume né(e) le XX XX XX maladie né(e) XXXX XXXXXXXXXX				
	HORS PARCOURS COORDONNE GENERALISTE Sect1(c) participation forfaitaire (RFH)	23,00	23,00	30%	6,90 -1,00
<b>A noter</b> Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directement votre professionnel, les participations forfaitaires ou les franchises n'ont donc pas été payées. C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce remboursement.					
24 12 14	PHARMACIE pour GUILLAUME né(e) le XX XX XX		(1501091262)		-0,50
24 12 14	PHARMACIE pour GUILLAUME né(e) le XX XX XX		(1501091263)		-1,50
	08 01 15 : 3,90 euros				
<b>pour information</b>					
dates	nature des prestations	montant payé	base du remboursement	taux	montant versé
04 01 15	pour Guillaume né(e) le XX XX XX maladie né(e) XXXX XXXXXXXXXX				
	PHARMACIE (PH4+RC) franchise à retenir (FR4) HONOR. DISPENS (HD4)	14,75 1,02	14,75	65%	9,59 5,16 0,86
règlé au destinataire PHARMACIE : 10,25 euro(s)					

0040 V 10.31.01

**l'Assurance Maladie** mon compte mon parcours.das

Accueil Mes paiements Ma messagerie Mes démarches

**MES DERNIERS PAIEMENTS**  
Le tableau ci-dessous vous présente vos 5 derniers paiements.

Date du paiement	Nature de la prestation	Montant versé par votre Caisse	Détail du paiement
01/12/2015	Paiement à un tiers	2,70 euros	voir le détail
16/10/2015	Paiement à un tiers	3,51 euros	voir le détail
15/10/2015	Remboursement de soins	14,60 euros	voir le détail
16/09/2015	Paiement à un tiers	2,70 euros	voir le détail

**PRATIQUE** : je consulte et enregistre mes relevés de remboursements à tout moment dans mon compte ameli.